DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
A 19 H 30 EN MAIRIE DE SCHIRRHEIN

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 13
MEMBRES ABSENTS : 06

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
Mme Martine HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christophe EISENMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **M. Jacky BRUCKER, pouvoir à Mme Martine FOHR**
Mme Nathalie STEINMETZ
Mme Frédérique STUDER, pouvoir à M. Bernard BECK
Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à M. Daniel BITZ
M. Julien ANSTETT, pouvoir à Mme Joelle SCHOTT
M. Nicolas HALTER, pouvoir à Mme Isabelle HALTER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

****

La convocation pour la séance a été transmise le 6 octobre 2021 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve le rajout du point 6. «Tarifs communaux 2022» à l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (Mme Isabelle HALTER).

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Joelle SCHOTT, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

BAIL DE LOCATION

Location d'un logement F2 au 2, rue de l'Eglise, au 01.11.2021, à M. Nicolas HUNTZINGER, moyennant un loyer mensuel hors charges de 445,00 €.

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

. Il est donné lecture des comptes - rendus des réunions de commissions suivantes :

COMMISSION DE SECURITE ET ENVIRONNEMENT DU 28.07.2021

Ordre du jour : Illuminations de Noël, travaux voirie rue Principale.

1. *Décoration de Noël :*

Présentation des projets : Société Festilight
. Rajout de sphères sur le rond-point
. Illumination dans les massifs à l'intersection de la Rue ZERR
. Terminer les illuminations du grand chêne en face de la Mairie (avec location d'une nacelle)
. Décoration des arbres sur la place de l'ancienne école maternelle.

Suite à cette présentation, le projet sur la place de l'ancienne école maternelle n'a pas été retenu.
La commission a souhaité remplacer les illuminations des candélabres de la Rue Principale. Un nouveau devis sera demandé à la société Festilight.
En attente d'un retour pour le choix des modèles.

2. Voirie : Rue Principale

Travaux de voirie de la Rue Principale en cours. La pose des enrobés est prévue avant la rentrée scolaire, c'est-à-dire début Septembre, permettant la circulation sur la chaussée. Les trottoirs seront réalisés mi-octobre, après la dépose des mâts télécom et de la fibre.

COMMISSION DES FINANCES DU 29.09.2021

1/ SITUATION BUDGETAIRE AU 29/09/2021

La situation budgétaire présente un excédent en section de fonctionnement de 308 539,52 € et de 1 071 915,46 € en investissement soit un résultat cumulé de 1 328 274,53 €.

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges générales

N'appelle pas d'observations particulières, hormis l'article 6283 – frais de nettoyage des locaux. 35 839,04 € dépensés pour 37 000 € de crédit budgétisé.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Il sera sans doute nécessaire d'augmenter légèrement ce crédit en raison d'embauches non connues au moment de l'élaboration du budget

Recettes : pas de remarques particulières.

Section d'investissement :

Les crédits inscrits devraient être suffisants pour les opérations et acquisitions en cours, et réalisées en 2021.

2/ TARIFS COMMUNAUX 2022

Les membres émettent un avis favorable à la reconduction des tarifs 2021 pour l'exercice 2022, hormis d'une part les droits de place « Messti » qui ont été exceptionnellement diminués de 50 % en 2021 (Fête réduite) et d'autre part les tarifs de location de l'ESC et de la salle polyvalente, qui seraient revalorisés en 2022, selon tableau annexé.

Accueil du matin et activités péri-éducatives : la commission émet un avis favorable à leur mise en place pour l'année scolaire 2021/2022, selon liste annexée.

3/ DIVERS

Aucune autre question n'ayant été formulée, la réunion s'achève à 20 heures.

V. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Objet : Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la commune et GRDF

Le maire rappelle que la commune dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.
Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 16 octobre 1991 pour une durée de 30 ans.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 28 juillet 2021 en vue de le renouveler.

Vu les articles L.3213-1 et L.3214-1 du code de la commande publique (issus de l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession) instaurant des règles spécifiques applicables aux contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L. 111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le renouvellement du traité de concession pourra se faire au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- ✓ **La convention de concession** qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution
- ✓ **Le cahier des charges de concession** précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
  - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
  - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
- ✓ **6 documents annexes contenant des modalités spécifiques:**
  - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
  - Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions
  - Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel

- Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
- Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
- Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charge proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune:

- ✓ de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1 752 € pour l'année 2021
- ✓ de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé
- ✓ de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération et décide d'autoriser le maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

VI. TARIFS COMMUNAUX 2022

- M. Christian SCHOTT entre en séance -

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les tarifs communaux pour l'année 2022, et soumet les propositions de la commission des finances au vote.

L'augmentation des tarifs de mise à disposition de l'ESC aux locataires extérieurs à la commune fait l'objet d'un débat.

Après délibération,

Par 10 voix pour,
2 voix contre (M. Bernard BECK, Mme Frédérique STUDER)
6 abstentions (Mmes et Mm Isabelle HALTER, Martine HALTER, Daniel TREIBER, Mireille SCHNEIDER, Christophe EISENMANN, Nicolas HALTER)

Adopte les tarifs communaux pour l'année 2022, qui figurent en annexe à la présente délibération.

VII. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFFEN : MODIFICATIONS DES CONVENTIONS ENTRE LES 2 COMMUNES

Le maire rappelle au conseil municipal que trois conventions sont en place entre les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen, qui régissent la répartition financière des charges et recettes à caractère intercommunal :

. convention relative aux investissements
. convention relative au fonctionnement des écoles
. convention relative aux autres charges et recettes de fonctionnement.

En raison de la création de nouveaux équipements et afin de clarifier et de compléter certaines dispositions, un toilettage de ces conventions est apparu nécessaire.

Les maires des deux communes, appuyés par Mme Isabelle HALTER et M. Nicolas HALTER pour ce qui concerne la commune de Schirrhein, ont travaillé sur une nouvelle rédaction ces dernières semaines.

Le texte des nouvelles versions des conventions est porté à la connaissance du conseil municipal.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Convention «investissements»

. Rajout du nouveau hall de stockage.
. Précision de la nature indivise entre les deux communes de la propriété foncière du stade de la forêt et du cimetière.
. Possibilité de réaliser un investissement urgent de moins de 25 000,- € sur simple accord entre les deux maires.
. Possibilité d'établir un décompte financier trimestriel.

Convention «écoles»

. Nouvel intitulé de la convention : Convention de fonctionnement – Regroupement pédagogique intercommunal concentré entre les communes de Schirrhein et de Schirrhoffen.
. Précisions concernant la couverture par les assurances souscrites par la commune de Schirrhein.

Convention fonctionnement «autres services»

. Rajout du nouveau hall de stockage et précisions concernant certains équipements.
. Recettes : rajout de la répartition entre les deux communes des attributions de compensation versées par la CAH suite aux transferts de compétences (équipements sportifs).

. Précision concernant les assurances.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'approbation de la nouvelle version des trois conventions, qui devraient entrer en vigueur au 1er janvier 2022.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide

. d'approuver les nouvelles versions des trois conventions (investissements, regroupement pédagogique intercommunal concentré, fonctionnement «autres services hors écoles»), telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération
. d'autoriser le maire à procéder à leur signature, conjointement avec Mme la Maire de Schirrhoffen
. de fixer leur date d'effet au 1er janvier 2022.

VIII. OFFRE D'ACHAT DE LA PARCELLE D'ASSISE DU PYLONE DE RADIOTELEPHONIE – RUE DU FOYER

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de la Société HIVORY :

«Objet : Offre d'achat

Cher Monsieur le Maire,

Depuis le 1er juillet 1999, SFR loue un emplacement d'une surface de 100 m2 dans les emprises du terrain situé rue du Foyer à Schirrhein (67240), en parcelle cadastrée n° 264, section 8, afin d'accueillir une station de radiotéléphonie.

SFR a réorganisé son parc de points hauts et d'infrastructures passives et a transféré l'activité de gestion et d'exploitation de ces sites à une des filiales du groupe dénommée SFR FILIALE par apport partiel d'actifs (l' «Apport»).

Dans ce cadre, SFR a sollicité l'autorisation du transfert de la convention au profit de la société SFR FILIALE, dénommée désormais HIVORY, dans le cadre de l'Apport, ce que le bailleur a accepté.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale concernant ses installations, HIVORY désire se porter acquéreur de votre terrain dans les conditions indiquées ci-dessous :

. contenance 100 m2 à détacher de la parcelle n° 264, section 8 à Schirrhein (67240),
. Prix : 40 000,00 (quarante mille) euros hors taxes (prix forfaitaire)».

Le maire rappelle que les loyers versés par HIVORY (anciennement SFR) et ORANGE s'élèvent à près de 11 000,- € annuels.

Après délibération,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de ne pas donner suite à la proposition d'achat foncier présentée par la Société HIVORY.

IX. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION «ALSACE MARCHES PUBLICS»

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (*alsacemarchespublics.eu)* est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

. Collectivité européenne d'Alsace,
. Ville de Strasbourg,
. Ville de Mulhouse,
. Eurométropole de Strasbourg,
. Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

0

. décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
. approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme «Alsace Marchés Publics» et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
. autorise le maire à signer la convention d'adhésion
. autorise le maire à signer la charte d'utilisation.

X. PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES

Le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de créer des emplois communaux, afin de renforcer l'équipe technique suite au départ en retraite de M. Rémy SUTTER, et de reconstituer une équipe de nettoyage des différents bâtiments.

Il est proposé de créer les emplois suivants, avec effet immédiat :

. 1 poste d'adjoint technique à temps complet
. 1 poste d'adjoint technique à 30/35ème
. 1 poste d'adjoint technique à 15/35ème.

Le conseil municipal,

. par 17 voix pour, 1 abstention (Mme Mireille SCHNEIDER)

décide de créer les 3 postes aux conditions susdites.

XI. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UN FOYER ASSOCIATIF – AUTORISATION DU MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer le dossier de demande de permis de construire d'un foyer associatif accolé à la salle polyvalente, destiné au FCE, et l'autorise à effectuer toutes démarches y afférentes.

XII. INFORMATIONS

DECLARATION D'INTENTION D'ALINER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.
. Maison sur terrain de 4,48 ares, 31, rue Principale
. Terrain de 6,68 ares, 175, rue Principale
. Maison sur terrain de 9,79 ares, 14, rue de la Forêt
. Maison sur terrain de 4,00 ares, 129, rue Principale
. Maison sur terrain de 7,00 ares, 2, rue des Myrtilles
. Appartements + annexes, 98, rue Principale

TRAVAUX DE VOIRIE RUE PRINCIPALE

Le chantier est rouvert à la circulation depuis début septembre. Le trottoir côté pair reste à finaliser, ainsi que l'enlèvement des poteaux téléphoniques.

RUE DE LA GARE

Les travaux de renforcement du réseau d'assainissement sont achevés depuis fin août.

AUTES TRAVAUX ET ACQUISITIONS EFFECTUES

. Le rideau de séparation dans la salle polyvalente est en place, ainsi que l'abri destiné aux bacs de collecte des déchets.
. Aire de jeux / pumptrack. Les travaux d'abattage et d'élagage sont faits. Le chantier du pumptrack débutera mi-octobre.
. Suite aux propositions de la commission «sécurité – environnement», les nouvelles illuminations de Noël ont été commandées.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS A VENIR

. Le déversoir d'orage situé dans le prolongement de la rue des Huttes sera prochainement curé.
. Le collecteur d'assainissement rue des Prés / rue du Chemin de Fer sera dévié. A cette occasion une voie en enrobés sera créée jusqu'au talus rue des Prés.
. Hall de stockage des associations : les rayonnages et les appareils de manutention ont été livrés. Les utilisateurs peuvent prendre possession des lieux.
. Stade de la Forêt (terrain synthétique) : l'éclairage a été déclaré conforme par la ligue régionale au niveau R1 pour deux ans. Le réglage de l'éclairage par une Société spécialisée était long et fastidieux.
. Tribune du stade Oscar Heisserer : concernant les signes de vétusté, la CAH n'accepte pas de participer financièrement à une remise en état. Le technicien communal a travaillé sur le projet. La mise en place d'une structure permanente bâchée constitue une hypothèse sérieuse.
. Ecole maternelle : les communes de Schirrhein et Schirrhoffen ont mandaté le cabinet d'architecture Walther de Haguenau pour une pré-étude d'installation d'un service périscolaire à l'école maternelle, le projet de la CAH ne répondant pas, par sa pertinence, au besoin et au fonctionnement actuel de l'école. Un nouvel espace fermé, ainsi qu'un agrandissement seront à envisager au niveau du préau. A ces travaux se rattacheront le remplacement complet des tuiles avec mise en place d'un écran de sous toiture (fuites importantes) et la rénovation des toilettes du rez-de-chaussée. La partie aménagement proprement dite du périscolaire (restauration + activités, bureau de la directrice et encadrants) seront pris en charge par la CAH. Le projet devrait être réalisé en 2022, si possible.
. Maison de santé. Ce projet est en suspens.
Le projet d'accueil de jour des séniors a fait l'objet de réunions avec des spécialistes de la CEA. Il sera sans doute nécessaire de délibérer avant la fin de l'année pour solliciter un fonds de concours dédié auprès de la CEA.
. Lotissement Neuen Acker : Etude naturaliste en cours. Premier retour du cabinet ECOLOR en juillet dernier. Les indicateurs sont «au vert», pas d'espèces protégées sur le site.
Partie jardin – anciennement exploitée par M. APPENZELLER Joseph a été nettoyée par les agents et la broyeuse du Parc. L'entretien est fait régulièrement par Christian SCHOTT et les exploitants encore sur place.
Les négociations sont toujours en cours par l'EPFL – M. DERSE pour les terrains «consorts ANDERSEN».
L'avancement du projet sera calé sur l'avancement de l'acquisition foncière.
. Foyer des jeunes du FCE : le permis de construire a été déposé le 27.09.2021 selon le

projet retenu et validé par le club.
. Obtention d'un «SCHWÄLMELE» par la commune pour son engagement en faveur de la langue alsacienne – travaux du Harzknübbe – cherché par Mme Frédérique STUDER).
. Harzknübbe – nommé aux HOPLA AWARD'S – sans doute 1ère de la catégorie (suite aux nombres de votes à confirmer). Nous sommes largement en avance sur ces thèmes.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

10 juillet :	réunion S'KOMITEE HARZKNÜBBE
10 juillet :	réunion point d'étape avec Mme Christine HEITZ
11 juillet :	Assemblée Générale de l'amicale des sapeurs – pompiers
13 juillet :	réunion avec la société Parenthèse pour l'aire de jeux et le pumptrack
16 juillet :	réunion avec ECOLOR concernant le lotissement Neuen Acker
17 juillet :	réunion S'KOMITEE HARZKNÜBBE à Roeschwoog – Idée animation intercommunale pour 2022 (SCHWAWEL TOUR)
19 juillet :	réunion avec M. FENDER de GRDF
21 juillet :	réunion planning des salles
24 juillet :	réunion de la commission «sécurité – environnement». Tour du village en vélo.
28 juillet :	réunion de la commission «sécurité – environnement»
29 juillet :	réunion avec Mme SPINDLER concernant l'accueil du jour
19 août :	réunion avec Mme Christine HEITZ pour l'élaboration des conventions intercommunales (mise à jour)
23 août :	réunion technique avec les services de la CAH
28 août :	réunion avec les conscrits Assemblée générale – section théâtrale des «2 haches»
30 août :	réunion à l'école maternelle avec le cabinet d'architecture Walther de Haguenau
01 septembre :	conférence des maires CAH
07 septembre :	réunion de l'association «HARZKNÜBBE»
09 septembre :	conseil communautaire de la CAH
10 septembre :	journée des maires au PMC à Strasbourg
11 septembre :	comité syndical DETR
12 septembre :	concours sélectif – «ring» - club canin
13 septembre :	réunion avec M. WOLFF Francis de la CAH concernant la rue Principale Tournée des équipements intercommunaux avec les deux conseils municipaux Schirrhein / Schirrhoffen suivi d'un «pot amical»
17 septembre :	réunion CISPD
18 septembre :	réunion avec Mme Christine HEITZ
20 septembre :	réunion technique avec les services de la CAH
27 septembre :	réunion du conseil d'administration du collège Albert Camus de Soufflenheim
28 septembre :	Assemblée générale de l'OLCA
29 septembre :	réunion de la commission des finances

30 septembre :	réunion du SICES
02 octobre :	réunion avec M. Jean-Luc RIES, président de l'association des chasseurs «3 S»
09 octobre :	remise des «SCHWAELMELE»
11 octobre :	réunion concernant la résidence pour séniors avec le Département
12 octobre :	réunion du conseil d'école de l'école maternelle

XIII. DIVERS

Dates / Evènements à retenir :

. Distribution du bulletin municipal à partir du 15/10. Remerciements à Mme Martine FOHR.
. Nettoyage du cimetière intercommunal avec les conseillers de Schirrhoffen, le samedi 23 octobre à 9 h 00.
. Célébration de l'Armistice du 11 novembre. Messe à 9 h 00.
. Fête des aînés le dimanche 28 novembre à l'ESC.
. 11 décembre, fête de Noël des agents et des élus avec conjoints.
  . 2 départs en retraite
  . 3 médailles du travail.
. Elections 2022 : Présidentielles les 10 et 24/04 ; législatives les 12 et 19/06.